



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2-06/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SIX AVRIL à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.
Date de convocation : 29 mars 2023

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI
Nadia, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey, MAY
Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, BORDE Sandrine, MARION Laurent, HORNBERGER Olivier,

Pouvoirs : BIDET Grégory à LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent à BUSSERON Philippe,
BORDE Sandrine à HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier à LARONDE Véronique

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 2-06/04/2023

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose le montant de la redevance d'assainissement pour le budget 2023.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, fixe la redevance assainissement à 0,95 euros le m³
(quatre-vingt-quinze centimes d'euros) à compter de l'année 2023. La facturation sera établie à
réception du rôle du SIVOM.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVANT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 07 avril 2023
Le Maire,